

PROCES-VERBAL DEFINITIF

Conseil Syndical – Jeudi 03 avril 2025

Villemur-sur-Tarn, Salle du Conseil Municipal à 9h30

L'an deux mille vingt-cinq, le trois avril à neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Syndical s'est réuni à la salle du Conseil de Villemur-sur-Tarn, sous la présidence de M. DUMOULIN Jean-Marc, Président, sur convocation qui leur a été adressée, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le 20 mars 2025.

Présents :

M. ASTRUC Thierry, M. CHEVALLIER Georges, M. GAIO Michel, M. DUMOULIN Jean-Marc, M. MARIN Dominique, Mme BLANCHARD ESSNER Sonia, M. REGIS Daniel, M. SABATIER Robert, M. SANTOUL Michel, M. SENOUCHE Marc, M. MAUREAU Alain (présence à partir de 9h45, vote du DOB).

Absents :

M. AGULO Mickaël, M. BONNAFOUS Frédéric, M. NEGRO Jean-Luc, M. MAUREL Cédric.

Membres ayant donné pouvoir :

M. ROUX Didier a donné pouvoir à M. GAIO Michel

Secrétaire de séance :

M. CHEVALLIER Georges,

Membres en exercice - 16 | Membres présents - 11 | Pouvoirs - 01 | Membres absents - 04

Le quorum est atteint, le Conseil peut délibérer.

Ouverture de la séance à 9H30

Rappel de l'ordre du jour

Désignation d'un secrétaire de séance

1. Adoption du Procès-Verbal de la séance du 07 janvier 2025 ;
2. Débat d'Orientation Budgétaire 2025.

Questions diverses.

Désignation d'un secrétaire de séance :

M. CHEVALLIER Georges, est désigné secrétaire de séance.

1. Adoption du Procès-Verbal de la séance du 07 janvier 2025 - (DSIEVT 2025-003)

ANNEXE 1 : Procès-verbal du 07 janvier 2025

Le Procès-Verbal de la séance du 07 janvier 2025 est joint en annexe.

⇒ Décision

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil Syndical DECIDE :

- **D'Approuver** le Procès-Verbal du Comité Syndical tels que joint ;
- **De Mandater** Monsieur le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision.

⇒ Résultats du vote

Votants – 11	Pour - 11	Contre – 00	Abstention – 00
--------------	-----------	-------------	-----------------

2. Débat d'orientation budgétaire 2025 - (DSIEVT 2025-004)

ANNEXE 2 - Rapport d'Orientation Budgétaire 2025

Monsieur le Président rappelle que le débat d'orientation budgétaire a pour vocation de donner à l'organe délibérant les informations nécessaires qui lui permettront d'exercer son pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

Une délibération de l'organe délibérant prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 ;

Considérant la transmission et la présentation d'un rapport portant sur les orientations budgétaires ;

Considérant le débat intervenu sur les orientations budgétaires ;

⇒ Décision

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil Syndical DECIDE :

- ⇒ **Prendre acte** du débat d'orientation budgétaire intervenu sur la base du rapport portant sur les orientations budgétaires du syndicat tel que joint en annexe ;
- ⇒ **Mandater** M. le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision.

⇒ Résultats du vote

Votants – 12	Pour - 12	Contre – 00	Abstention – 00
--------------	-----------	-------------	-----------------

Questions diverses

Débat : NEANT

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9h55

N° DELIBERATION	OBJET DELIBERATION	RESULTAT DU VOTE
2025-003	Adoption du Procès-Verbal de la séance du 07 Janvier 2025	Approuvée
2025-004	Rapport d'Orientation Budgétaire 2025	Approuvée

Lu et approuvé,

Le secrétaire,

Georges CHEVALLIER

Lu et approuvé,

Le Président,

Jean-Marc DUMOULIN



